



## Document d'Entrée en Relation

Document d'information légale conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'AMF et L. 521-2 du Code des assurances

Créé en 2018, le Cabinet OSP (Objectif Solution Patrimoniale), conseille et accompagne les particuliers dans la création, la gestion et l'optimisation de leur patrimoine.

### INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

**OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP)**, est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 200 000 euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro SIREN 843 261 595, et dont le siège social est situé 29 rue des Thermes à Enghien-les-Bains (95880).

Le Cabinet OSP dispose des autorisations nécessaires pour fournir une offre de conseils et de distribution de produits d'investissement à ses clients, notamment dans les catégories suivantes :

Accréditation	Numéro d'enregistrement	Description
a) <b>Conseiller en Investissements Financiers (CIF)</b>	Immatriculation au registre de l'ORIAS : 19005497 <sup>1</sup>	Conseil rendu de manière non-indépendante au sens de la réglementation MIFID 2
b) <b>Courtier en Opérations d'Assurances et de réassurances (COA)</b>	Immatriculation au registre de l'ORIAS : 19005497	Positionné dans la catégorie B
c) <b>Agent Immobilier</b>	Carte de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerces : CPI 7501 2019 000 042 034 <sup>2</sup>	-

### AUTORITÉS DE TUTELLES

Activité	Autorité de tutelle	Contacteur l'autorité
a) <b>Conseil en investissements financiers (CIF)</b>	Autorité des Marchés Financiers (AMF)	AMF France 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
b) <b>Courtage en opérations d'assurances ou de réassurances (COA)</b>	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)	ACPR 4 place de Budapest 75436 Paris Cedex 09
c) <b>Transactions immobilières (carte T)</b>	Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)	<a href="https://economie.gouv.fr/dgccrf/dgccrf">https://economie.gouv.fr/dgccrf/dgccrf</a>

<sup>1</sup> Immatriculation pouvant être vérifiée auprès de l'ORIAS (<https://orias.fr/>)

<sup>2</sup> Immatriculation pouvant être vérifiée sur le fichier des professionnels de l'immobilier de la CCI (<https://www.cci.fr/ressources/formalites-en-ligne/fichier-des-professionnels-de-limmobilier>)



### **ASSOCIATION PROFESSIONNELLE**

Conformément à la réglementation applicable au statut de CIF, le Cabinet OSP est enregistré à l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI) sous le numéro E009263 et à ses entités liées en charge des activités de conseil en investissements financiers (ANACOFI CIF), et de courtage pour les activités d'intermédiation (IAS) ou de courtage (COA) en assurance (ANACOFI COURTAGE).

Le Cabinet OSP s'engage à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI et conduit toutes ses missions avec indépendance, transparence, compétence, éthique, dans l'intérêt de ses clients et de manière confidentielle.

### **RELATIONS CAPITALISTIQUES ET COMMERCIALES**

Le Cabinet OSP n'a aucun lien capitalistique avec des acteurs des secteurs bancaires, financiers et assurantiels. Nous n'avons aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec certains fournisseurs de produits d'investissement ou d'assurance.

### **Liste non-exhaustive de principaux partenaires**

Une liste de tous nos produits et partenaires vous sera communiquée sur simple demande.

<b>Partenaire</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
Ageas	Convention de distribution	Commissions
Atland Voisin	Convention de distribution	Commissions
Corum	Convention de distribution	Commissions
La Financière de l'Échiquier	Convention de distribution	Commissions
Perial	Convention de distribution	Commissions
Sofidy	Convention de distribution	Commissions
UAF Life Patrimoine	Convention de distribution	Commissions

### **RÉMUNÉRATION**

Le Cabinet OSP exerce une activité de conseil non-indépendant au sens de la directive MIFID 2, ce qui signifie que nous percevons une rémunération de la part de nos partenaires commerciaux.

<b>Activité</b>	<b>Mode de rémunération <sup>(1)</sup></b>	<b>Détail</b>
<b>a) Conseil en Investissements Financiers (CIF)</b>	- Rétrocessions de commissions (partenaires) - Honoraires (clients)	Frais d'entrée - part de la société distributrice + part des frais de gestion
<b>b) Courtage en Opérations d'Assurance et de réassurance (COA)</b>	- Rétrocessions de commissions (partenaires) - Honoraires (clients)	Frais d'entrée - part de la société distributrice + fraction des frais de gestion
<b>c) Agent Immobilier (carte Transaction)</b>	- Honoraires (clients)	Recherche : 10,00 % TTC Vente : de 3,00 à 7,00 % TTC



Activité	Mode de rémunération <sup>(1)</sup>	Détail
d) Conseil en Gestion de Patrimoine	- Honoraires (clients)	Taux horaire : 350 € TTC

<sup>(1)</sup> Les indications « partenaires » et « clients » précisent quelle partie sera facturée pour notre intervention. Dans le cas d'une rémunération par nos partenaires, le montant rétrocédé au Cabinet OSP provient d'une fraction des frais perçus par ces derniers sur les contrats clients. La lettre de mission qui encadre notre intervention contient toutes les informations sur cette rémunération.

### **ASSURANCE PROFESSIONNELLE**

Objectif Solution Patrimoniale (OSP) dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et en Garantie Financière, souscrites auprès de HYALIN Assurances, 9 avenue Raymond Manaud, Immeuble Tasta C4.3 - 33520 BRUGES, sous les numéros de police HYAIF16ADLARG-2000.

Activité	Responsabilité Civile	Garantie Financière
a) CIF	1 000 000 €	-
b) Intermédiaire d'Assurance	6 000 000 €	115 000 €
c) DBF	1 000 000 €	-
d) Transactions immobilières	2 000 000 €	110 000 €

### **RÉCLAMATION ET MÉDIATION**

Tout client n'ayant pu traiter à l'amiable sa réclamation avec son Conseiller peut contacter le service réclamation du Cabinet soit :

- Par courriel : à l'adresse [contact@cabinet-osp.fr](mailto:contact@cabinet-osp.fr)
- Par courrier : Objectif Solution Patrimoniale – 29 rue des Thermes – 95880 Enghien-les-Bains

Notre Cabinet accusera réception sous 10 jours de toute réclamation reçue et vous communiquera le nom et les coordonnées de la personne en charge de vous répondre.

Une réponse finale vous sera ensuite envoyée dans un délai de 2 mois.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse reçue, notre Cabinet s'engage à vous communiquer les coordonnées de médiateurs indépendants qui seront en mesure de trouver une solution à votre litige.

Les clients consommateurs (particuliers) ont la faculté de recourir aux médiateurs suivants :

Litige	Médiateur
a) <b>Sur l'activité de conseil en investissements financiers (CIF)</b>	Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur</a>
b) <b>Sur l'activité de courtage en opérations d'assurance ou de réassurance (COA)</b>	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09



	<a href="https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>
<b>c) Sur l'activité de transaction immobilière</b>	Médiation de la Consommation – ANM CONSO 2 rue de Colmar 94300 Vincennes <a href="https://www.anm-conso.com/">https://www.anm-conso.com/</a>

Les clients professionnels (litige avec une entreprise) disposent de la faculté de saisir le médiateur suivant : Médiateur de l'ANACOFI – 92 rue d'Amsterdam – 75009 Paris ou [mediation@anacofi.asso.fr](mailto:mediation@anacofi.asso.fr).

### **MODE DE COMMUNICATION**

Tous les documents importants vous seront transmis par le Cabinet OSP sur un support durable soit par papier, soit par voie électronique. Vos autres échanges peuvent avoir lieu selon les modes de communication suivants : rendez-vous physiques, téléphoniques, visioconférences, courriers ou échanges électroniques (courriels notamment).

### **SECRET PROFESSIONNEL**

La société Objectif Solution Patrimoniale s'abstient de communiquer à des tiers ou d'exploiter les informations clients pour des fins autres que la fourniture de nos services de conseils ou de distribution de produits d'investissements.

### **TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Dans le cadre de la relation client et de nos activités, la société Objectif Solution Patrimoniale (OSP) est amenée à collecter, traiter et détenir des informations concernant le client et ses proches.

La collecte de ces données est obligatoire et a pour finalité la gestion de nos relations clients et commerciales, ainsi que le respect de nos obligations réglementaires relatives à la connaissance client.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de notre relation commerciale puis pendant 5 ans après la fin de notre relation, sous réserve de dispositions légales imposant des délais plus longs.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, rectification, limitation, effacement, opposition et portabilité de vos données en contactant notre service client à l'adresse [contact@cabinet-osp.fr](mailto:contact@cabinet-osp.fr).

Monsieur Thibaud MOLINAZZI, Gérant de la Société, est désigné comme Responsable de Traitement.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (<https://www.cnil.fr>).

### **SIGNATURE**

**POUR LE CABINET OSP**

Votre Conseiller

**LE CLIENT**